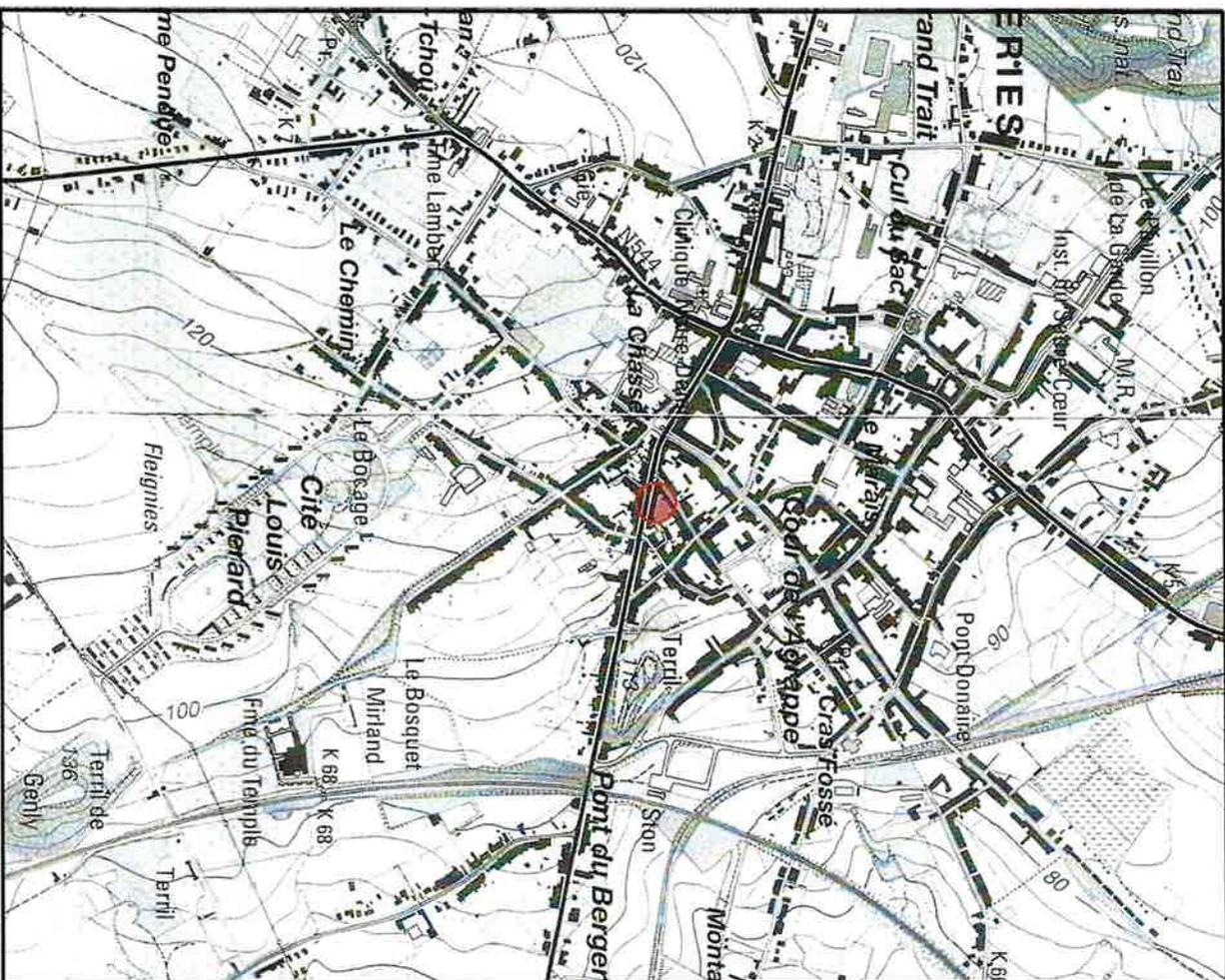


Plan de situation



Province de Hainaut

Commune de FRAMERIES

1^{ère} Division - Section C

Procès-verbal de division

L'an deux mill vingt-quatre, le trois juin,

Je soussigné Pierre CARDON, Géomètre-expert légalement assermenté par le Tribunal de Première Instance séant à Mons le 07/11/1979, inscrit à la chambre du conseil fédéral sous le n° GEO/04/0158, demeurant Résidence des Agasses, 67 à 7012 MONS (Flenu),

Déclare avoir procédé au mesurage d'une propriété

Sise **Rue Ferrer n°37 à 7080 Frameries**
Cadastrée au nom de **THOMAS, Rachel**

Description du lot:

LOT 1 : Parcelle cadastrée actuellement ou l'ayant été **Section C n° 1385 99**

En nature de partie de maison

Comprise entre les points 7-6-3-14-11-8-9-7

D'une contenance selon arpentage de **39 ca.**

ET

La division d'une propriété

Sise **Rue Ferrer n°35 à 7080 Frameries**

Cadastrée au nom de **HUBERLAND, Christiane**

Description du lot:

LOT 2 : Parcelle cadastrée actuellement ou l'ayant été **Section C n° 1585 210 pie**

En nature de partie de maison et cour

Comprise entre les points 4-16-12-19-8-11-13-17-18-5-2-10-4

D'une contenance selon arpentage de **13 ca.**

Remarques:

- Les limites périmétriques ont été établies au vu de la situation des lieux et des documents cadastraux.

- Pour obtenir toutes les garanties juridiques quant à ces limites, il y a lieu de les faire confirmer par procès-verbal de bornage.

- Pour les clauses particulières, se référer à l'acte authentique.

En foi de quoi, j'ai dressé et signé le présent procès-verbal, en huit exemplaires dont un est conservé dans mes archives.

Levé et dressé par le Géomètre-Expert assermenté par le Tribunal de
Première Instance séant à Mons le 07/11/1979.
Inscrit à la chambre du conseil fédéral sous le n°GEO/04/0158
Fait à MONS (Flenu), le 03 juin 2024.

PIERRE CARDON
GÉOMÈTRE EXPERT
Résidence des Agasses, 67
7012 Mons (Flenu)
Tél: 065/66.77.54

P. CARDON

Echelle : **1/75**

Dossier : **24.031**